

Formulaire : Dépenses d'emploi SIMPLIFIÉES

Informations nécessaires pour la production des déclarations de revenus

LES DÉPENSES NE DOIVENT PAS AVOIR ÉTÉ REMBOURSÉES PAR L'EMPLOYEUR

INFORMATIONS	
Confirmez que vous utilisez la méthode simplifiée	<input type="checkbox"/> Oui

Condition d'admissibilité :

- Avoir travaillé à partir de la maison plus de 50% du temps pendant une période d'au moins 4 semaines consécutives en raison de la pandémie de Covid-19.

DÉPENSES BUREAU À DOMICILE	
DESCRIPTION	Méthode simplifiée
Nombre de jours en télétravail (minimum 4 semaines consécutives) : \$2 par jour max 500\$	